



Toute notre actualité sur notre site :

<https://www.cgtspip.org/>

X @CgtSpip

Facebook @ CGT Insertion Probation

Contact ENAP:
06 41 98 66 32
cgtip.enap@gmail.com

Le syndicalisme est né de la double volonté des salariés de défendre leurs intérêts individuels et collectifs et de participer à la transformation de la société. Il a joué un rôle déterminant dans la conquête de garanties sociales qui ont contribué à changer la condition humaine.

La CGT a été créée par « la charte d'Amiens de 1906 » qui fonde ses principes : liberté, égalité, justice, laïcité, fraternité et solidarité.

Elle est une confédération de syndicats qui regroupent plus de 600 000 adhérent.e.s.

Elle poursuit un double objectif et une exigence : la défense des revendications immédiates et quotidiennes, et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société en toute indépendance des partis politiques et de l'État.

Organisation majoritaire des personnels en SPIP, la CGT Insertion Probation regroupe l'ensemble des syndicats locaux implantés dans les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

Ce réseau crée les conditions d'un travail syndical émanant des terrains.

Organisation représentative, elle siège localement dans les **Comités Sociaux d'Administration d'une très grande majorité de SPIP**, instances qui doivent être consultées pour toutes les questions liées au fonctionnement, à l'organisation du service, au temps de travail, à la santé au travail, à l'évolution des méthodes de travail...

Au niveau national la CGT IP siège dans toutes les instances, elle est la première organisation dans les SPIP : **3 sièges sur 8 au CSA SPIP National, 4 sièges sur 6 à la CAP des CPIP et est représentée au CSA Ministériel.**

La CGT IP a comme objectif de porter les revendications des syndicats locaux et la voix des personnels face à l'administration.

REVENDICATIONS pour les Personnels

EMPLOI

- Des personnels titulaires, formés et qualifiés.
- La réactualisation des organigrammes de référence par unité de travail, offrant à tous les personnels une charge de travail adaptée, fondée sur un ratio de 40 personnes prises en charge par CPIP.
- Le respect de ces organigrammes par un plan de recrutement massif de personnels en SPIP.
- L'instauration d'un taux de compensation permettant de pallier les congés formation, maternité, longue maladie... qui ne sont jusqu'ici jamais réellement remplacés.

MOYENS BUDGETAIRES

- Des moyens matériels et des lignes de crédit pour le budget d'insertion dignes d'un service public respecté et respectable.
- L'augmentation des budgets de fonctionnement et d'intervention des SPIP, axée prioritairement sur l'insertion de l'ensemble de nos publics.

FORMATION

- Une formation de qualité privilégiant la connaissance des publics, les techniques d'entretiens et une déontologie professionnelle réelle distincte du code dit « de déontologie » de l'administration.
- Une plus grande place accordée à l'avis des lieux de stage dans l'évaluation générale des élèves/stagiaires.
- Le maintien des primes pendant la période de formation théorique.
- La distinction entre temps de formation et temps de vie sur le campus de l'ENAP.
- Le respect du droit à la formation tout au long de la vie professionnelle.

ORGANISATIONS DE SERVICE

- L'instauration d'espaces d'échange autour des suivis : supervisions, analyses des pratiques, formations internes relatives aux évolutions juridiques du droit pénal et des droits sociaux.
- Des organisations de service négociées avec les personnels et leurs représentant.e.s, protectrices de la santé des agent.e.s et avec une véritable politique de prévention des risques psychosociaux.
- Le respect du temps de travail et des chartes des temps, ainsi que le respect de la séparation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- La répartition équitable de la charge de travail au sein des services sur la base de critères clairs et transparents.
- Des services de ressources humaines dans les SPIP qualifiés, formés et professionnalisés pour permettre un réel accompagnement des personnels sur leurs droits et leurs carrières

NOUS COMBATTONS !

- ⚡ **Le statut spécial archaïque qui bafoue le droit de grève et les droits de la défense !**
- ⚡ **La modernisation de l'action publique qui se traduit par des privatisations, des délégations de missions, des restructurations, le recours généralisé aux emplois précaires et à la réserve pénitentiaire !**
- ⚡ **La destruction du statut de fonctionnaire !**
- ⚡ **Les politiques sécuritaires qui privilégient le tout répressif !**
- ⚡ **La pénitentiarisation des SPIP qui conduit à ce que les logiques sécuritaires des établissements s'immiscent dans nos services en dénaturant nos missions et conditions de travail !**

STATUTAIRE

- La revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires de tous les corps de personnels intervenant en SPIP, et prioritairement les AA et les SA.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes par la revalorisation des professions féminisées et dans l'accès aux responsabilités.
- L'équité de traitement pour le calcul de la retraite des ASS ayant intégré le corps de CPIP.
- Le même niveau de Prime de Sujétions Spéciales pour tous les personnels de l'AP et son intégration dans le traitement de base.
- La fin de l'emploi précaire par un recrutement conséquent notamment via les voies d'accès spécifiques des concours pour permettre la titularisation des personnels contractuels.
- Pour les Personnels Administratifs en SPIP, un plan de requalification ambitieux (passage de C en B sur poste).
- Pour les PA, les ASS et les psychologues du MJ affectés en SPIP, la fin de la minoration de leur IFSE

MISSIONS

- La reconnaissance du caractère régalien des missions du SPIP (dans le pré et le post sentenciel)
- Le respect des missions statutaires de chaque corps.
- La préservation d'une indépendance face au ministère de l'intérieur, nécessaire à l'instauration de la relation de confiance avec le public et du respect du principe de séparation des pouvoirs
- Réaffirmer la réinsertion et l'insertion sociale des publics comme mission essentielle des SPIP
- Le respect de notre identité professionnelle et de notre réel savoir-faire: l'accompagnement socio-éducatif, le travail sur l'histoire de vie et le passage à l'acte, les échanges transversaux avec les partenaires.
- La création d'une direction autonome de l'insertion et de la probation

La CGT IP Repères Chronologiques

2008-2018: Une lutte gagnante historique pour une revalorisation et un ancrage dans la filière socio-éducative.

Le 5 juin 2008, plus du tiers de la profession est dans la rue ce

qui oblige l'administration à retirer son projet initial de réforme statutaire des CPIP, qui n'accorde aucune revalorisation. S'en suivra une première réforme en 2010 largement insuffisante (avec seulement une amélioration des rémunérations) que la CGT refusera de signer car remettant en cause nos missions.

Une nouvelle mobilisation massive initiée par la CGT IP, avec en point d'orgue la manifestation du 10 mai 2016, qui réunit un tiers de la profession à Paris, permet d'obtenir: l'abandon de la pré-affectation des CPIP, l'augmentation du régime indemnitaire de la filière insertion probation, des recrutements supplémentaires, l'ouverture de négociations sur la retraite des ASS mais aussi l'accès à la catégorie A pour les CPIP.

Ce nouveau statut, entériné par décret du 30 janvier 2019, offre d'importantes avancées en termes de rémunération et de reconnaissance. Il confirme aussi le rattachement des SPIP à la filière socio-éducative, qui permettra de gagner par la suite d'autres combats: revalorisation de l'IFSE à hauteur du CTI accordé aux professions médico-sociales en 2022 par exemple.

2020-2024 : Mobilisation contre la suppression des CAP de mobilité et maintien de la cotation.

Si la suppression des CAP valable pour toute la fonction publique n'a pas pu être évitée, la CGT IP, grâce à une mobilisation importante des services, a pu obtenir le maintien du barème de cotation permettant un système de mobilité équitable entre les agents.

Après 4 années de lutte contre la possibilité laissée à l'administration d'imposer dans les lignes directrices de gestion une durée minimale et/ou maximale d'affectation sur un poste et de permettre aux DFSPIP de sélectionner les CPIP mutant dans leur SPIP en dépit de l'ancienneté, le système de mutations par points (barème de cotations) est enfin préservé par l'intégration du corps des CPIP dans l'annexe du décret relatif aux LDG le 30/12/2024.

Des combats au quotidien de longue date :

- La lutte conduisant à l'abandon du Diagnostic à Visée Criminologique (DAVC - 1er outil de criminologie appliqué proposé par la DAP) ou contre la systématisation des outils actuariels.
- La mobilisation contre les tentatives de privatisation de la probation.
- La lutte victorieuse pour la mise en place d'organigrammes dans les services visant à assurer des conditions de travail décentes.
- L'opposition aux dérives sécuritaires gouvernementales

instrumentalisant chaque fait divers (affaire Pornic, affaire de Mérignac, évasion de personnes détenues..)

- Le combat quotidien pour le respect des droits des agent.e.s et du public confié, dans des conditions dignes de prise en charge.

LA CGT IP : 1^{er} syndicat au sein des SPIP



Ne pas accepter l'inacceptable

- politique du tout carcéral
- conditions de détention indignes
- extension du contrôle social au détriment des solidarités
- dévoiement de nos missions à des fins sécuritaires

Donner du sens au travail

- souligner l'approche éducative de nos missions
- une approche humaine et individualisée des publics suivis
- pas de contrôle sans accompagnement social

Libérer la parole

- mise en place de supervisions d'équipes
- rompre l'isolement des personnels
- réfléchir sur /dénoncer l'influence du contexte social ou sociétal sur le champ pénal et pénitentiaire
- être présent dans les collectifs syndicaux et associatifs défendant une vision progressiste de la justice

Faire valoir ses idées

- porter des revendications
- être représenté dans les instances tant au niveau local que national
- participer à l'organisation des services
- défendre l'intérêt collectif dans le respect des droits individuels des agents

Ces luttes n'ont été possibles que grâce à la liberté syndicale, qui permet de contrecarrer le devoir de réserve imposé par le statut spécial :

SYNDIQUEZ VOUS !